



## Dispar/vol piano ds partie comm. réserv. 3 appart.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
dans partie privative (accès dédié)de logements de fonction d'un collègue (EPLE)  
piano droit (valeur entre 800 et 1000 ?) entreposé sur dégagement de pallier de l'escalier desservant le seul 3e étage de 3 appart. Lors de mon déménagement, le déménageur qui avait abîmé l'ascenceur lors de mon emménagement deux ans avant a refusé de la descendre par l'escalier. Décision prise avec l'autorisation du chef d'étnnt, mon voisin, mon autre voisin et l'agent de sécurité de l'établissement, je l'ai entreposé, garde-meuble à titre gracieux. J'avais eu deux contacts pour le vendre ensuite.

un de mes anciens collègues et amis prêts à témoigner par écrit, a vu cette dame devant les appartements le jour de son déménagement, il s'est étonné de l'absence de mon piano et lui a demandé si elle savait ce qu'il était devenu. Sa réponse gênée a été qu'elle débarrassait le collègue... Il lui a dit que c'est avec lui que je prenais RV pour le vendre et que de toute façon, il m'appartenait.

elle pouvait obtenir mon N° de tél. puisque je suis gestionnaire d'un autre collègue (c'est comme ça que je l'ai retrouvée)  
Cette nouvelle chef d'étnnt que je n'ai pas rencontrée a déménagé cet été et a embarqué mon piano en juillet, je l'ai appris fin août. Je l'ai appelée pour un accord amiable, non pragmatique, ses arguments se contredisaient, pour finir, elle aurait payé un "débarasseur" d'encombrants 300 ?. Je lui ai ddé s'il l'avait toujours, elle ne savait pas, je lui ai demandé ses coordonnées. Elle m'a rappelé quelques heures après en me donnant un nom et un N°tél. Je viens d'appeler, il s'agit d'un déménageur qui ferait garde-meuble, très partial me disant que je dois aller le chercher et qu'il me donnerait une facture de garde-meuble. Ca n'était pas un ton de profesel intermédiaire. J'ai ddé qu'il m'envoie un devis de déménagement pour livrer chez moi et de garde-meuble.  
Je ne souhaite pas accuser de vol, bien que j'ai appris par mon ancien voisin que cette dame avait déjà un piano chez elle et que son mari ou compagnon avait une profession liée à la vente d'obj. d'occasion (brocanteur, garde-meubles, etc... ?) et puis son comportement et ses arguments sont plus que douteux au tél.

Merci de me dire que faire pour qu' elle me restitue le piano à mon adresse actuelle (65 kms de plus qu'à l'enlèvement), soit elle me dédommage. Remarque : piano entreposé depuis sept. 2007.  
Dois-je porter plainte,comment ?

cordialement,

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Je ne souhaite pas accuser de vol, bien que j'ai appris par mon ancien voisin que cette dame avait déjà un piano chez elle et que son mari ou compagnon avait une profession liée à la vente d'obj. d'occasion (brocanteur, garde-meubles, etc... ?) et puis son comportement et ses arguments sont plus que douteux au tél.

Merci de me dire que faire pour qu' elle me restitue le piano à mon adresse actuelle (65 kms de plus qu'à l'enlèvement), soit elle me dédommage. Remarque : piano entreposé depuis sept. 2007.  
Dois-je porter plainte,comment ?

Je pense qu'il n'est pas préférable de porter plainte dès maintenant. Le mieux à faire pour le moment est d'adresser un courrier à cette dame lui expliquant vos demandes.

Vous lui expliquez bien qu'elle n'avait aucun droit à faire déplacer votre piano et qu'en faisant une telle chose, elle s'est rendue coupable d'un vol. Vous mettez en avant vos témoignages ainsi que son avoëu à elle lorsque vous l'avez appelé.

Vous lui laisser une quinzaine de jours pour vous rendre le piano ou vous rembourser la valeur de l'instrument sous peine de quoi, vous déposerez une plainte pénale avec constitution de partie civile pour vol.

Évidemment, vous envoyez le tout en lettre RAR.

Très cordialement.